

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/28/06/07

Date de convocation :

24/06/2024

Objet de la délibération :

**Décision Modificative du
budget assainissement**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

05/07/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

24/06/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
11.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald
TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT,
M. William RUSTERHOLTZ, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric
CLEMENT, M. Guillaume CRETIN.

Procurations : M. Guillaume CRETIN à M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à M. Guillaume
AYMONIN, M. Éric CLEMENT à Mme Sonia
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

REAJUSTEMENT CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentior de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 Frais d'études		5 600,00 €		
Total D 20 Immobilisations incorporelles		5 600,00 €		
D-218 Autres immobilisations corporelles		6 000,00 €		
Total D 21 Immobilisations corporelles		6 000,00 €		
Total INVESTISSEMENT		11 600,00 €		
TOTAL GENERAL		11 600,00 €		

Sonia DESTAING 1^{ère} adjointe propose au conseil
municipal une décision modificative n°1 du budget
assainissement pour les motifs suivants :

**Augmenter les crédits de dépenses de la section
d'investissement à hauteur de 11 600 €.**

Le schéma directeur d'assainissement collectif de la commune étant finalisé, la municipalité envisage de programmer des travaux prioritaires de remise en état du réseau et prévoit un crédit supplémentaire de 6 000 €. Sonia DESTAING rappelle qu'un budget de 50 000 € avait déjà été alloué pour l'aménagement d'un dégrilleur à la STEP lors du budget primitif pour améliorer le fonctionnement de la station et réduire la fréquence des contrôles.

Des crédits à hauteur de 5600 € seront également prévus pour la maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Ces dépenses d'investissement sont couvertes par le suréquilibre de la section d'investissement du budget primitif assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la décision modificative.

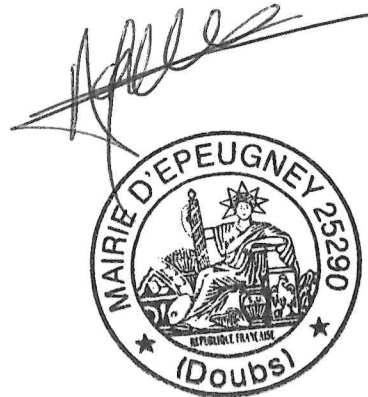
Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Sonia DESTAING



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read 'Sonia Destaing'.